



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 juin 2002
Français
Original: espagnol

**Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité
Cinquante-septième année**

**Lettre datée du 25 juin 2002, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir, sous ce pli, le texte de la déclaration du Ministère des relations extérieures de la République de Cuba en date du 23 juin 2002 concernant l'alerte donnée par la République de Cuba face au risque de voir s'évader le terroriste notoire Luis Posada Carriles.

Je vous demande de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Orlando Requeijo **Gual**



**Annexe à la lettre datée du 25 juin 2002,
adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note du Ministère des relations extérieures
de la République de Cuba**

**Alerte donnée par Cuba face au risque de voir s'évader
le terroriste notoire Luis Posada Carriles**

Le Ministère des relations extérieures a appris que M. Rogelio Cruz, avocat et défenseur du terroriste notoire Luis Posada Carriles, a annoncé il y a quelques jours que son client avait été transféré à une clinique privée de Panama sous prétexte d'une détérioration de son état de santé.

Compte tenu de cette information, le Ministère juge nécessaire de rappeler le déroulement du procès contre Luis Posada Carriles, caractérisé dès le début par des irrégularités, des décisions dues à des motifs politiques et des mesures propres à faciliter la fuite des terroristes, ou l'impunité pour les crimes qu'ils ont commis.

Peu après que les autorités de la République du Panama eurent rejeté la légitime demande d'extradition formulée par les autorités judiciaires cubaines contre les quatre terroristes pour les crimes qu'ils ont commis pendant des décennies contre notre peuple, crimes parfaitement documentés dans quatre dossiers d'extradition de plus de 2 000 pages, un groupe d'organisations de travailleurs, d'étudiants et d'autochtones de la République du Panama a porté plainte contre les terroristes détenus.

Notre peuple se souvient que l'attentat organisé contre la vie du commandant en chef devait être commis dans un amphithéâtre de l'Université de Panama, au cours d'une manifestation de solidarité avec Cuba, et s'il n'avait pas été déjoué par la coopération des services de sécurité cubains et l'intervention rapide des services de sécurité panaméens, il se serait soldé par la mort de centaines de personnes, y compris des travailleurs, des étudiants et des autochtones panaméens participant à cette manifestation.

Ces quatre plaintes ont été, à l'époque, rejetées de manière inexplicable par un tribunal panaméen, et bien que les organisations en question aient fait appel à la Cour suprême du Panama en faisant valoir que leurs plaintes étaient pertinentes dans le cadre du procès intenté contre les quatre terroristes, elles attendent toujours l'arrêt de la Cour. Si ce dernier était favorable, ces plaintes fourniraient aux tribunaux panaméens des éléments supplémentaires pour juger et condamner les accusés.

En plus de cette incertitude, notre peuple a également appris qu'en raison des procédures judiciaires existantes en République du Panama, les quatre terroristes ne seraient pas jugés pour « tentative d'assassinat », une infraction sanctionnée par des peines plus sévères, mais exclusivement pour possession d'explosifs, participation à une association de malfaiteurs, crimes contre la sécurité publique et entrée illégale dans le pays, infractions de moindre gravité.

En outre, des magistrats panaméens ont tenté de se déclarer incompétents pour présider le tribunal appelé à juger cette affaire, ce qui a exigé une fois de plus l'intervention des tribunaux supérieurs du pays.

Alors que ces étranges événements se déroulaient, on a noté une activité inhabituelle de la mafia terroriste de Miami, avec des voyages constants vers le Panama et l'apparition de certains de ses membres dans des émissions de télévision panaméennes, et notamment des entretiens avec des autorités panaméennes, toujours en rapport avec l'affaire des quatre terroristes détenus et les tentatives en vue d'obtenir l'impunité pour leurs complices.

Notre gouvernement a pu établir également que des terroristes d'origine cubaine résidant sur le territoire des États-Unis qui avaient participé avec Luis Posada Carriles et ses complices à l'attentat manqué de novembre 2000 contre le camarade Fidel et que les autorités judiciaires de notre pays recherchaient pour d'autres actes terroristes commis contre Cuba figuraient parmi les personnes qui rendaient régulièrement visite aux terroristes à Panama.

Parmi ces derniers, il y a le terroriste Santiago Álvarez Fernández-Magriña, qui a fait l'objet du dossier No 10 de 2001 de l'organe d'instruction du Département de sécurité de l'État de la République de Cuba, dont il ressort que l'intéressé a financé et organisé une tentative d'infiltration dans notre pays de trois individus appartenant à l'organisation terroriste F-4, installée en Floride, qui ont été capturés à bord d'une embarcation, après un combat, par les organes de sécurité de la République de Cuba et trouvés en possession de fusils automatiques et semi-automatiques et d'autres armes de guerre.

Par conséquent, et conformément au droit panaméen et à la pratique internationale, le Ministère des relations extérieures a demandé le 16 mai dernier, par l'intermédiaire de l'ambassade de notre pays à Panama, la détention provisoire en vue de l'extradition de Santiago Álvarez Fernández-Magriña.

On sait que des individus qui viennent régulièrement de Miami pour intervenir en faveur des terroristes détenus s'emploient à organiser des plans d'évasion et à apporter les ressources nécessaires à leur exécution, dans le cadre d'un complot analogue à celui qui a permis à Luis Posada Carriles de s'échapper d'une prison vénézuélienne.

À tout cela il faut ajouter le fait qu'au cours des dernières semaines, l'avocat Rogelio Cruz lui-même a fait publier à ses frais dans la presse panaméenne, face à la demande d'extradition présentée par la République bolivarienne du Venezuela, un article qui cherche à faire valoir que son client ne s'était pas « évadé » d'une prison vénézuélienne, mais en était seulement « sorti » en marchant, sans que personne ne l'en empêche. De même, il a tenté de faire passer Luis Posada Carriles pour innocent du crime de la Barbade, en le présentant comme un enfant de chœur injustement accusé par notre gouvernement. Il semblerait que M. Rogelio Cruz a oublié les déclarations que ce terroriste a faites lui-même il y a quelques années à la presse des États-Unis, où il a non seulement reconnu les crimes qu'il a commis contre Cuba et son peuple, mais s'en est vanté.

À ces faits, qui comprennent, entre autres, le rejet injustifié de la demande d'extradition cubaine par les autorités de la République du Panama, l'absence de réponse à la demande d'extradition présentée par la République bolivarienne du Venezuela, les nombreuses irrégularités judiciaires que nous avons constatées dans

le procès, et les visites constantes de membres de la mafia de Miami à Panama, il faut désormais ajouter le transfert du terroriste Luis Posada Carriles à la clinique privée San Fernando, alors qu'il aurait pu être détenu dans le quartier pénitentiaire de l'hôpital Santo Tomás où les autorités panaméennes disposent des mesures de sécurité nécessaires pour déjouer une tentative d'évasion.

Le Ministère des relations extérieures ne peut s'empêcher de juger ce transfert extrêmement étrange, et ceci d'autant plus qu'il a été autorisé par le Président du deuxième tribunal de la République du Panama, M. Joaquín Ortega, celui-là même qui, en leur temps, a rejeté les plaintes déposées contre les quatre terroristes par les organisations de travailleurs, d'étudiants et d'autochtones panaméens.

En d'autres occasions, quand des terroristes ont été transférés vers des établissements hospitaliers sans la supervision nécessaire et sans mesures de sécurité appropriées, notre gouvernement a déclaré que ces transferts représentaient un pas vers une évasion éventuelle, et rappelé aux autorités panaméennes qu'elles avaient la responsabilité d'éviter que ne se soustraient à l'action de la justice des personnages aussi dangereux et sinistres, qui disposent en Amérique centrale et aux États-Unis d'un réseau terroriste qui met à leur disposition des ressources financières et autres.

En la présente occasion, le Ministère des affaires étrangères lance une alerte semblable afin d'empêcher l'évasion éventuelle du terroriste Posada Carriles, et rappelle une nouvelle fois aux autorités panaméennes leurs responsabilités quant à l'adoption de mesures appropriées pour éviter l'aboutissement des complots ourdis et financés par les groupes de terroristes d'origine cubaine qui agissent aujourd'hui avec impunité à partir du territoire des États-Unis, où ils entretiennent de si bonnes relations avec M. Bush que certains d'entre eux, et leurs chefs, ont participé à une manifestation organisée pour ce dernier le 20 mai.

La Havane, le 23 juin 2002